

28 juin 2019 -16:20

Conseil des ministres du 28 juin 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 28 juin 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

28 juin 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 28 juin 2019](#)

Prolongation de l'accord de conversion de dette entre la Belgique et l'Égypte

Sur proposition du ministre chargé du Commerce extérieur Kris Peeters et du ministre des Finances et de la Coopération au développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation de la durée de validité de l'accord de conversion de dette conclu le 16 juillet 2012 entre la Belgique et l'Égypte et ce, jusqu'au 16 juillet 2021.

Le 2 septembre 2011, le Conseil des ministres a approuvé, au profit de l'Égypte, une conversion de dettes aux échéances 2011, 2012 et 2013 pour le solde de la dette ODA (Official Development Assistance) consolidée en vertu de l'accord du Club de Paris du 25 mai 1991. L'accord de conversion de dettes conclu entre la Belgique et l'Égypte a été signé le 16 juillet 2012. Il produit ses effets pendant trois ans et peut être prolongé sous réserve d'un accord mutuel et si le fonds de contrepartie qui a été créé n'a pas encore été totalement épuisé à la date d'échéance. Le Conseil des ministres a approuvé, le 17 juillet 2015, une première prolongation de la validité de l'accord de conversion de dette jusqu'au 16 juillet 2018.

Actuellement, il est proposé d'employer les ressources du fonds de contrepartie dans le cadre du cofinancement de la restauration du Palais Baron Empain à Héliopolis. Selon la planification actuelle, les travaux de restauration dureront jusqu'au 31 décembre 2020. Pour cette raison, il est proposé au Conseil des ministres de prolonger la durée de validité de l'accord de conversion de dette pour trois ans supplémentaires, jusqu'au 16 juillet 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Égalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

28 juin 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 28 juin 2019](#)

Intervention de Finexpo dans quatre demandes de crédit à l'exportation

Sur proposition du ministre chargé du Commerce extérieur Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé quatre demandes de crédit à l'exportation.

Il s'agit de :

- un don pour première exportation d'un produit innovant par une PME dans le cadre d'un projet de livraison de stations de production d'énergie hydraulique à Mindanao aux Philippines
- la stabilisation du taux d'intérêt pour l'extension du quai minéralier du port autonome d'Abidjan en Côte d'Ivoire
- la stabilisation du taux d'intérêt pour l'optimisation de la distribution de l'eau à Abobo en Côte d'Ivoire
- la stabilisation du taux d'intérêt pour la construction d'un système d'approvisionnement en eau potable à Wenchi au Ghana

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d'équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

28 juin 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 28 juin 2019](#)

Désignation temporaire de deux agents de l'Etat comme membres du Collège du Service de Conciliation fiscale

Sur proposition du ministre des Finances Alexander de Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant désignation temporaire de deux agents de l'Etat comme membres du Collège du Service de Conciliation fiscale du SPF Finances.

Le projet d'arrêté royal désigne temporairement Philippe Vanderbecq et Olivia Pierson, appartenant au rôle linguistique français et déjà mis à disposition du Service de Conciliation fiscale, en tant que membres du Collège de ce service.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

28 juin 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 28 juin 2019](#)

Adaptation de la réglementation relative à la dissémination volontaire et la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal qui réglemente la dissémination volontaire dans l'environnement et la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés ou de produits en contenant.

Le projet d'arrêté royal a pour but de :

- transposer la directive (UE) 2018/350 qui concerne l'évaluation des risques pour l'environnement des organismes génétiquement modifiés
- actualiser un certain nombre de termes, de références aux législations actuellement d'application et aux services actuellement compétents ainsi qu'un certain nombre de corrections

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 février 2005 réglementant la dissémination volontaire dans l'environnement ainsi que la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés ou de produits en contenant

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

28 juin 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 28 juin 2019](#)

Justice : agrément et intervention financière pour une maison de transition à Enghien

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal relatifs à l'agrément d'une maison de transition à Enghien et à l'intervention financière de l'Etat fédéral pour celle-ci.

Le premier projet vise à agréer la maison de transition, située chaussée d'Ath 242 à Enghien, en tant qu'établissement où des condamnés peuvent être placés afin d'y subir leur peine privative de liberté.

Le second projet fixe l'intervention financière de l'Etat fédéral. La subvention pour l'exploitation de la maison de transition d'Enghien s'élève à environ 900.000 euros sur base annuelle.

Les projets sont soumis à la signature du Roi

Projet d'arrêté royal portant l'agrément d'une maison de transition à Enghien

Projet d'arrêté royal fixant l'intervention financière de l'Etat fédéral pour la maison de transition de Enghien

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

28 juin 2019 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2019

Régie des bâtiments : marché public pour la restauration et la rénovation de la Cour de justice d'Anvers

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public relatif à la restauration et à la rénovation de la Cour de justice d'Anvers en vue de l'hébergement d'un certain nombre de services juridiques.

Il s'agit d'un dossier pour la restauration et la rénovation de la Cour de justice d'Anvers, située Britselei 55, en vue d'y héberger les cours d'appel, le parquet général, la cour du travail, l'auditorat général et la cour d'assises. Le ministre chargé de la Régie des bâtiments est autorisé à signer la décision d'attribution.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

28 juin 2019 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2019

Régie des bâtiments : concession de l'emphytéose de deux sites de la Protection civile à des zones de secours

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal qui règlent la concession de l'emphytéose de deux sites des unités opérationnelles de la Protection civile aux zones de secours du Brabant flamand ouest et du Luxembourg.

Lors de la réforme de la Protection civile, il a été décidé de transférer les quatre sites des unités opérationnelles mises de côté (Liedekerke, Jabbeke, Ghlin et Libramont) aux zones de secours qui y seraient intéressées. Les zones de secours du Brabant flamand ouest et du Luxembourg ont confirmé leur intérêt concernant les sites de Liedekerke et de Libramont. Les négociations avec ces zones sont clôturées et il est proposé de concéder l'emphytéose des sites à ces zones de secours pour une durée de 27 ans.

Dans ce cadre, les projets d'arrêté royal prévoient que :

- l'emphytéose d'une partie du site de Liedekerke, Kapellebaan 30, est concédée à la zone de secours du Brabant flamand ouest
- l'emphytéose du site de Libramont, rue Fleurie, est concédée à la zone de secours du Luxembourg

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal organisant la mise à disposition d'un bien immobilier de l'État fédéral et géré par la Régie des bâtiments à la zone de secours du Luxembourg par la conclusion d'un bail emphytéotique

Projet d'arrêté royal organisant la mise à disposition d'un bien immobilier de l'État fédéral et géré par la Régie des bâtiments à la zone de secours du Brabant flamand Ouest par la conclusion d'un bail emphytéotique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

28 juin 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 28 juin 2019](#)

Régie des bâtiments : convention additionnelle avec la S.A. Berlaymont 2000

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé la convention additionnelle à la convention entre la S.A. Berlaymont 2000 et la Régie des bâtiments.

Ce dossier a pour but d'actualiser la convention conclue entre la société anonyme Berlaymont 2000 (en liquidation) et la Régie des bâtiments par une convention additionnelle à la convention. L'état actuel de l'exécution des transactions avec les entrepreneurs et de la clôture de la liquidation est par ailleurs communiqué.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

28 juin 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 28 juin 2019](#)

Soutien de principe de la Belgique au "Instrument in Support of Trade Exchanges" (INSTEX)

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a donné son accord de principe à l'adhésion de la Belgique au "Instrument in Support of Trade Exchanges" (INSTEX).

En exécution de l'accord nucléaire avec l'Iran (Joint Comprehensive Plan of Action, JCPOA), INSTEX vise à faciliter le commerce bilatéral entre les pays de l'UE et l'Iran. L'UE tente de préserver l'existence du JCPOA. C'est ainsi qu'elle s'est engagée à offrir le soutien économique nécessaire à l'Iran. Le secteur financier et les canaux de paiement vers l'Iran sont particulièrement vulnérables à la politique de sanctions menée par les Etats-Unis, et ce, en raison de leur position dominante dans le secteur international de la finance et du rôle du dollar américain. Afin de maintenir malgré tout une certaine forme de commerce avec l'Iran et permettre les flux de paiements par le biais des banques commerciales, l'UE travaille depuis le milieu de l'année 2018 à la création de ce que l'on appelle Special Purpose Vehicle (SPV) qui doit maintenir les paiements. En janvier 2019, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni ont créé un SPV sous le nom d'INSTEX, dont le siège est à Paris, revêt la forme d'une société anonyme de droit français.

Outre un signal politique fort quant au maintien de l'engagement européen à l'égard du JCPOA, une adhésion à INSTEX devrait permettre aux entreprises belges concernées de disposer d'un instrument important pour préserver leur position concurrentielle. L'adhésion formelle finale est conditionnée par le résultat de la consultation du Parlement, l'évaluation du résultat des négociations relatives à l'actionnariat de même que par le contexte de politique internationale et l'exécution loyale du JCPOA par toutes les parties concernées.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

28 juin 2019 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 28 juin 2019

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 11 juin 2019. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 juillet au 2 août 2019. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être déployée immédiatement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

28 juin 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 28 juin 2019](#)

Prolongation des Plans stratégiques de sécurité et de prévention en 2020

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la prolongation des Plans stratégiques de sécurité et de prévention en 2020.

Fin 2017, une évaluation approfondie des Plans stratégiques de sécurité et de prévention a été réalisée. La volonté était de revoir le système lié aux Plans stratégiques et de prévoir une prolongation de deux ans.

Le projet d'arrêté royal vise à prolonger le cycle actuel des Plans stratégiques de sécurité et de prévention 2018-2019 d'un an, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. Les communes qui bénéficient actuellement d'un tel plan se verront donc octroyer un autre plan à partir du 1er janvier 2020 pour un subside identique à celui accordé aujourd'hui.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

28 juin 2019 -16:20

Appartient à [Conseil des ministres du 28 juin 2019](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- Lutte contre la pauvreté et Grandes villes : octroi d'une subvention dans le cadre de la participation au réseau européen Housing First
- Economie et Consommateurs : campagne média pour les consommateurs relative au paiement arrondi
- Finances : maintenance Biztax-Calcisoc et paiement de deux factures ayant trait à l'expertise juridique
- Affaires étrangères :
 - six marchés publics (contrat de nettoyage - nouveau contrat de nettoyage - mission de consultance - Microsoft Enterprise Agreement département - Microsoft Premier Support - Microsoft Enterprise Agreement postes)
 - un engagement provisionnel (frais de fonctionnement Fonds frontière)
 - trois subsides facultatifs (2 EPT coordination - German marshall Fund - asbl Belgomania/Francofolies)
 - six contributions obligatoires (OVSE SMMU - EU SatCen Pens. Budg. - EU SatCen Op. Budg. - MINURSO - MINUSJUSTH - BENELUX)
 - un subside au Musée de la photographie à Anvers
 - deux dossiers (Codéart - Cour d'appel & Contribution internationale obligatoire FISNUA)
- Sécurité et Intérieur :
 - octroi de subsides en faveur de la ville de Bruxelles et de la Région Bruxelles-Capitale pour l'année 2019
 - étude préliminaire sur l'informatisation des fonds AMIF-ISF et approbation de l'utilisation du contrat-cadre AVSA 21 pour le SPF Intérieur
 - subventions accordées aux centres de formation pour l'organisation des formations pour les services publics de secours
- Justice :

- cinq contributions (centres d'accueil SURYA, PAGASA, PAYOKE - Interpol - GRECO - SSI - CIEC)
 - calcul forfaitaire pour les opérateurs de télécommunications
-
- Energie :
 - trois dossiers de subvention (pays de l'Europe centrale et orientale et de la CEI - ISGAN - IRE)
 - prolongation pour six mois de l'accord-cadre relatif à l'analyse systématique et au contrôle de la qualité des produits pétroliers
-
- Environnement : octroi d'un subside au "relevé international des transactions" de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pour 2019
 - Fonction publique : trois dossiers (application de gestion du personnel SCOPE - outil de génération de document - ServiceNow)
 - Télécommunications et Poste : remboursement à Proximus des avantages sociaux octroyés aux agents du Service radiotélévision redevances et du Service radio maritime qui ont choisi de retourner chez Proximus

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>